

Etudes pour le développement des énergies renouvelables :

Pour assister les communes dans leur projet de développement des énergies renouvelables, le SDES s'est doté d'un marché pour la réalisation d'études et missions en vue de l'installation d'équipements solaires photovoltaïques. En partenariat avec l'Asder, le SDES peut aussi porter des études pour d'autres types d'énergie.

L'objectif est d'assister les communes et/ou EPCI pour réaliser les études de faisabilité pour tout type de projet d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque (sol, toitures, parking...), biomasse, géothermie, petite hydroélectricité...

L'étude peut être prise en charge jusqu'à 100 %



Le coût pour ce service ?

Hors dispositif TCCFE, un remboursement des études sera demandé ainsi qu'une participation aux frais de MOA du SDES.

Faisabilité d'installation de PV en toiture et/ou ombrière	Faisabilité d'installation de centrale PV au sol	Etude de structure (si l'étude est réalisée indépendamment de l'étude de faisabilité)
≤ 100 kWc : 500 € > 100 kWc : 1000 €	≤ 5 MWc : 1500 € > 5 MWc : 2000 €	500 €

Les communes intéressées peuvent se rapprocher du SDES.